

**PLUS GRAND  
PLUS FORT  
NOUS**

**D'UNE SEULE VOIX**

L'APTS se joint au Front commun

**FRONT  
COMMUN**



# Infos guide de grève

(Mise à jour pour les journées du 8 au 14 décembre 2023-V2)

*Document important pour connaître les modalités de la grève de l'APTS en Estrie*

## Pourquoi la grève ?

La grève c'est, oui pour l'amélioration de **NOS** conditions de travail, mais aussi pour l'amélioration et **la survie du réseau public et des services offerts** à la population. Elle se doit d'être mobilisante et motivante. Dans le contexte actuel, elle est ESSENTIELLE !!!

Non seulement les syndicats constatent que les travaux aux tables de négociation progressent beaucoup trop lentement, mais les offres gouvernementales sont insultantes avec un maigre 9% d'augmentation sur 5 ans. De plus, le gouvernement s'attaque au régime de retraite faisant passer l'âge de la retraite à 57 ans. **L'exercice de la grève confirme au gouvernement que nous ne voulons pas reculer sur nos conditions de travail, mais les améliorer pour nous assurer d'avoir un réseau attractif pour la relève et assurer la rétention du personnel.**

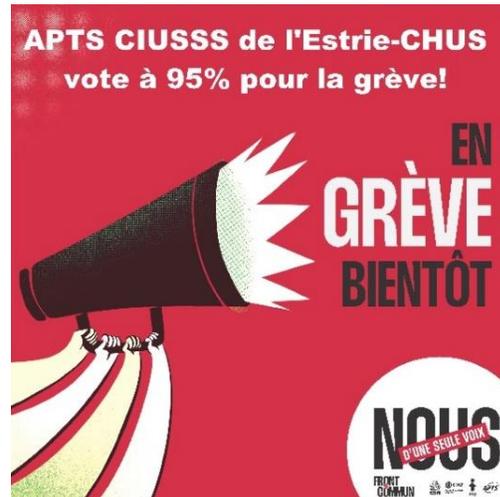
Un vote à 95% en faveur de la grève envoie un message clair au gouvernement concernant la mobilisation des membres pour la négociation de notre convention collective. Le Front commun c'est la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) ce qui représente 420 000 travailleur·euse·s des services publics. Il est impératif que le plus de membres possibles se joignent au mouvement.

**Chaque personne sur les sites de grève fera une différence. Au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, ce sera plus de 14 000 personnes en grève. Notre réseau, nos services, nos conditions, NOUS d'une seule voix ! La force du nombre pour inciter le gouvernement et faire avancer la négociation.**

## HORAIRE DE GRÈVE

Il est essentiel que vous respectiez l'horaire prévu pour votre temps de grève. **Vos gestionnaires auront les horaires, au plus tard, 48 heures avant la journée de grève et auront la responsabilité de vous les partager.** Sachez que votre personne gestionnaire n'est pas autorisée à modifier votre horaire de grève. Si vous avez des questions à cet effet, veuillez nous contacter par courriel via l'adresse [greve.estrie@aptsq.com](mailto:greve.estrie@aptsq.com) (en nous précisant votre numéro de matricule) ou par téléphone au poste téléphonique #43200 **en nous laissant vos coordonnées complètes pour vous rejoindre.**

Il est également essentiel que vous respectiez votre pourcentage de prestation grève/ travail afin d'assurer le maintien des services essentiels selon la décision du tribunal administratif du travail (TAT). Le pourcentage est lié à votre journée de travail et au nombre d'heures que vous ferez lors des jours de grève. (Par exemple, vous avez un horaire 4/32 et vous travaillez 8 heures par jour. Votre temps de grève sera plus long que votre collègue qui travaille 7 heures par jour.)



Si vous devez **changer votre horaire de grève, par mesures exceptionnelles, veuillez nous contacter. À noter que seuls les changements acceptables seront en lien avec les formations et les absences partielles.**

Il sera important d'organiser vos tâches à la hauteur de votre pourcentage de travail. Un secteur à 80% de services essentiels devrait donner 80% des services habituels les jours de grève. Un secteur à 50% donnera 50% des services habituels. Si vous devez mettre de côté des tâches déontologiques (notes évolutives, rencontres clients, urgences, etc.), **demandez par écrit à votre gestionnaire ce que vous devez prioriser.** Cette demande écrite vous permettra d'avoir une trace de ce qui vous a été demandé et nous permettra de vous représenter au besoin. Vos gestionnaires devraient déjà avoir prévu ce qui ne sera pas desservi lors des jours de grève.

Si vous constatez que les offres de services n'ont pas diminuées, veuillez nous contacter par courriel à [greve.estrie@aptsq.com](mailto:greve.estrie@aptsq.com). Sachez que nous avons déjà nommé à l'employeur que c'était la responsabilité des gestionnaires de diminuer les charges de travail lors des journées de grève.

**La grève, ce n'est pas un choix**, c'est une obligation en lien avec le Code du travail. L'employeur a l'obligation de s'assurer que vous faites votre temps de grève. **Pas de présence sur les sites de piquetage, pas d'indemnité de grève de la part de l'APTS. L'employeur ne vous paiera que pour les heures prévues aux services essentiels.** Avec la compensation de l'APTS, votre salaire pour une journée de grève équivaldra à 80% de votre salaire de base les 10 premiers jours et à 70% pour les journées subséquentes. **Pour obtenir votre compensation, vous devez OBLIGATOIREMENT venir nous voir sur les sites de piquetage pour obtenir votre coupon.**

**Votre présence est requise pour l'ensemble de votre temps de grève et vous ne pouvez pas choisir le moment pour l'exercer puisqu'un horaire vous sera assigné.**

## La grève c'est jour, soir et nuit

Les **personnes gestionnaires** auront cette fois-ci une **contribution** à faire dans le cadre du maintien des services essentiels. Elles feront donc du temps de travail dans certaines équipes. Sachez que votre temps de grève pourrait être légèrement augmenté comparativement à la grève de 2021 puisque c'est un nouvel élément qui découle d'une modification législative des dispositions sur les services essentiels du *Code du travail*.

La majorité des gestionnaires **remplaceront une équipe** de personnes salariées ciblées dans un centre d'activité, un titre d'emploi, une installation et une catégorie de soins ou de services. Dans certains cas, ils auront ciblé **une seule personne salariée à remplacer.**



Par exemple :

- Votre pourcentage de services essentiels est de 80% (donc 20% de grève) pour votre catégorie de soins et services dans votre centre d'activités ;
- Votre gestionnaire fait 2 heures de services auprès de la clientèle dans votre centre d'activité, votre installation, votre titre d'emploi et pour votre catégorie de soins et services ;
- Ces 2 heures faites par votre gestionnaire impacteront votre pourcentage de grève et seront réparties parmi toutes les personnes salariées de votre équipe du même centre d'activité, de la même installation, du même titre d'emploi et de la même catégorie de soins.
- À noter que dans cet exemple, la contribution des cadres fera en sorte que le pourcentage de temps de grève sera supérieur à 20 %.

**Considérant que votre pourcentage pourrait être affecté, NE PRENEZ PAS DE CHANCE et venez chercher un coupon de compensation puisque vous pourriez être admissible à celle-ci.**

**\*\*\* C'est un changement important comparativement à 2021 \*\*\***

## SITES DE PIQUETAGE



La catégorie 4 APTS Estrie au CIUSSS de l'Estrie-CHUS en chiffres c'est :

- Un territoire de plus de 13 000 km carrés.
- Plus de 4 800 membres.
- 14 anciens établissements.
- Une équipe syndicale de 15 personnes.

**Vous comprendrez qu'il est mathématiquement impossible de couvrir les 109 points de services du CIUSSS de l'Estrie CHUS.**

**Considérant que :**

- Nous souhaitons maximiser les sites de grève où les membres doivent offrir la plus grande prestation de travail.
- Nous trouvons important d'être nombreux-ses et visibles sur chacun de nos sites de piquetage.
- Nous sommes conscient-e-s des enjeux de déplacements auxquels vous ferez face et nous désirons limiter le plus possible les distances à parcourir.

**Voici le scénario qui, selon nous, représente le moins d'inconvénients.  
MERCI de votre compréhension et de votre grande collaboration.**

Pour les sites de piquetage qui sont à moins de 1.5 km des ports d'attache rattachés, nous vous **recommandons fortement** de vous déplacer à la marche afin d'éviter les contraintes de stationnement. Prenez note que votre temps de déplacement est inclus dans votre temps de grève. Si vous utilisez votre voiture, nous vous suggérons de vous stationner dans les rues avoisinantes de manière à préserver les stationnements réservés pour la clientèle.

Lors de votre arrivée à un site de piquetage, il est important d'aller confirmer votre présence à la personne responsable de l'équipe APTS Estrie. Cette personne portera un dossard bleu et aura un sac banane. Elle vous remettra, s'il y a lieu, un coupon lorsque vous vous présenterez à votre temps de grève. **Cette étape sera essentielle pour recevoir, s'il y a lieu, votre compensation financière de l'APTS. Si vous ne venez pas nous voir sur l'un de nos sites de piquetage pour obtenir votre coupon, vous n'obtiendrez pas la compensation de l'APTS.**

Nous vous suggérons d'avoir avec vous votre bouteille d'eau ainsi qu'une collation et d'être habillé·e·s selon les conditions météorologiques. Nous sommes en automne, il peut pleuvoir, vent et faire froid.

***Portez votre chandail du Front commun !!!! Même s'il fait froid, vous serez visibles le restant de la journée à l'intérieur de vos sites !!***

**Apportez des objets pour faire du bruit !!** Casseroles, instruments de musique ou tous autres objets bruyants !! Nous en aurons quelques-uns seulement. Vous pouvez aussi faire vos pancartes si vous le souhaitez, vous déguiser, etc.

## Où aller faire votre temps de grève



**Pour connaître les sites de grève, voir l'Annexe 1**

**Vous êtes au travail à votre port d'attache habituel ?** Vous devez vous déplacer sur le site de piquetage indiqué dans le tableau en annexe. (Par exemple : Vous êtes au CRDI du 1621 rue Prospect, vous devez vous déplacer au CHSLD Argyll).

**Vous êtes en télétravail ?** Vous avez le choix de vous déplacer au site de piquetage associé à votre port d'attache ou celui le plus proche de votre domicile.

**Vous effectuez une visite à domicile, en communauté, ou dans un autre port d'attache ?** Vous avez le choix de vous déplacer au site de piquetage associé à votre port d'attache ou au site de piquetage le plus près de l'endroit où vous vous trouvez.

Sachez que lors des jours de grève, vous avez **droit à votre temps de pause et à votre temps de dîner, et ce, en dehors de votre temps de grève, même si ce dernier empiète sur votre heure de dîner habituelle.** Si cependant vous voulez demeurer avec nous sur les sites de piquetage, vous êtes les bienvenu·e·s

**La grève est une nécessité dans le contexte actuel.** Elle peut bousculer vos horaires ou vos tâches, mais elle est essentielle pour de meilleures conditions de travail et de meilleurs services à la population. Vous êtes les mieux placé·e·s pour constater que le réseau est fragile et que la survie du réseau passe par de meilleures conditions de travail.

## Sites éloignés

Cette fois-ci, il y aura un plus grand nombre de personnes qui seront en grève et sur les lignes de piquetage puisque les personnes salariées de la catégorie 2 et de la catégorie 3 sortiront également puisqu'elles font partie du Front commun. La dernière fois, pour nos sites plus éloignés, nous avons remboursé votre Km si celui-ci était de plus 20 Km aller-retour. Cette fois-ci, si vous êtes dans la liste des sites éloignés ci-bas, vous grèverez à votre port d'attache avec les autres catégories, malgré que celui-ci ne fasse pas partie des sites de piquetage officiels APTS se retrouvant à l'**Annexe 1** où l'une de nos personnes représentantes est toujours présente.

Si vous devez piqueter sur un site éloigné compte tenu de votre port d'attache, comme il n'y aura pas toujours une personne responsable de l'équipe APTS Estrie présente sur place, nous vous demandons, après chacune de vos participations à l'une des journées de grève, de **communiquer par courriel avec** l'exécutif local, à l'adresse [compensation.estrie@aptsq.com](mailto:compensation.estrie@aptsq.com).

<b>Liste des sites éloignés concernés par cette mesure</b>
• Centre de santé et de services sociaux du Granit - Point de service de Lambton, 310-A, rue Principale, Lambton
• Centre d'hébergement de Weedon (245, rue Saint-Janvier, Weedon)
• CLSC de Weedon, 460, 2e Avenue, Weedon
• CLSC - Centre d'hébergement de Valcourt, 1150, rue Champlain, Valcourt
• CSSS de Memphrémagog - Point de service de Stanstead, 435, rue Dufferin, Stanstead
• Centre d'activités de jour de Mansonville, 282, rue Principale, Potton
• CSSS (Magog) - Potton - Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog - Point de service de Potton, 314, rue Principale, Potton
• 2, rue de Vale Perkins, Potton
• GMF Lac Brome (Clinique médicale Knowlton), 280 rue Victoria, Lac-Brome
• Centre d'hébergement de Sutton, 50, rue Western, Sutton
• CLSC et Centre d'hébergement de Bedford, 34, rue Saint-Joseph, Bedford
• CLSC de Bromont (bloc C), 50 chemin de Gaspé, bloc C, Bromont
• GMF Bromont, 89D-104 boul. de Bromont, Bromont

## Liste des sites éloignés concernés par cette mesure

- CLSC de Waterloo, 48, rue Young, Waterloo
- Clinique médicale Waterloo, 5351, rue Foster, bureau 200, Waterloo

## COUPONS DE COMPENSATION FINANCIÈRE

Dès maintenant, nous vous demandons de valider vos coordonnées dans Logibec et d'y faire les correctifs nécessaires, puisque c'est avec ces informations que l'APTS nationale vous fera parvenir, s'il y a lieu, votre compensation salariale.

Le jour de la grève, certaines personnes recevront un coupon pour obtenir une compensation financière. Nous vous rappelons que la compensation financière permet à l'ensemble des membres de l'APTS de **conserver au moins 80 % de leur rémunération de base** d'une journée régulière de travail, pour les dix premières journées d'exercice de grève. À partir de la 12<sup>e</sup> journée de grève, vous recevrez une compensation équivalant à **70% de votre salaire de base**. Sachez que la perte de la prime de rétention des psychologues sera compensée.

### AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION, VOUS DEVREZ :

- Avoir fait la grève pendant plus de 20% de votre horaire régulier pour la journée durant les 11 premières journées ou pendant plus de 30 % à compter de la 12<sup>e</sup> journée et/ou voir vos primes réduites à cause de la grève (prime de rétention des psychologues). **ATTENTION** : Une contribution de cadre dans votre secteur ou ciblée pourrait vous donner le droit à la compensation financière puisque cette contribution augmentera votre temps de grève.
- Avoir en main le coupon qui vous aura été remis lors de la journée de grève
- Connaître votre numéro d'employé-e (matricule) chez l'employeur et votre pourcentage de services essentiels
- Avoir téléchargé votre relevé de paie qui contient la coupure de la ou des journées de grève
- Vous rendre sur le site [aptsq.com/grève](https://aptsq.com/grève) ou scanner le code QR apparaissant dans le coin inférieur droit de votre coupon de compensation.

**GRÈVE NÉGO 2023**

**COUPON DE PRÉSENCE J1**

*Règle de compensation :*  
La compensation permet à l'ensemble des membres de l'APTS de conserver au moins 80% de leur rémunération de base pour les dix premières journées d'exercice de grève.

**Il est important de conserver ce coupon jusqu'à réception de la compensation. Il ne peut être utilisé que par une seule salariée et une seule fois.**

**Pour obtenir la compensation, vous devez remplir le formulaire à l'adresse [aptsq.com/grève](https://aptsq.com/grève) ou scanner le code QR en indiquant :**

- le numéro du coupon >>>>
- votre numéro d'employé-e

**APTS**

## **RAPPEL IMPORTANT :**

- Notez que **vous devez remplir un formulaire de réclamation pour chaque des journées de grève**. Il est inutile de remplir le formulaire si vous n'avez pas droit à la compensation, puisqu'aucun paiement ne sera fait.
- En ce qui concerne les demandes de réclamation pour la **journée du 6 novembre**, il vous sera possible d'effectuer votre demande de remboursement **à compter du 1<sup>er</sup> décembre** puisque pour effectuer votre demande de remboursement, vous devrez obligatoirement **avoir en main votre relevé de paie du 30 novembre**.
- En ce qui concerne les demandes de réclamation pour les **journées du 21-22 et 23 novembre**, il vous sera possible d'effectuer votre demande de remboursement **à compter du 14 décembre** puisque pour effectuer votre demande de remboursement, vous devrez obligatoirement **avoir en main votre relevé de paie du 14 décembre**.
- En ce qui concerne les demandes de réclamation pour les **journées du 7 au 14 décembre**, il vous sera possible d'effectuer votre demande de remboursement **à compter du 28 décembre** puisque pour effectuer votre demande de remboursement, vous devrez obligatoirement **avoir en main votre relevé de paie du 28 décembre**.
- Il est donc essentiel de conserver précieusement votre coupon. Nous vous suggérons fortement de le prendre en photo.



Advenant le cas où :

- Il n'y aurait plus de représentant-e-s de l'APTS au moment d'exercer votre temps de grève (pour les quarts de soir, de nuit et de fin de semaine)
- Que vous effectuez votre temps de grève sur l'un de nos sites éloignés
- Que vous devez vous absenter du travail pour une raison familiale ou personnelle
- Ou pour toutes questions en lien avec les coupons de compensation financière

**Nous vous demandons, de communiquer avec nous par courriel avec, à l'adresse suivante : [compensation.estrie@aptsq.com](mailto:compensation.estrie@aptsq.com)**

**Pour connaître le code à inscrire sur votre relevé de présence dans Logibec, nous vous demandons de vous référer à votre personne gestionnaire puisque c'est elles qui auront l'information.**

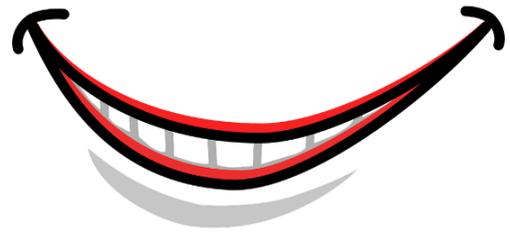
Les éléments primordiaux pour la réussite de ces journées sont :

**Votre sourire !!! Votre bonne humeur !!! Votre enthousiasme !!! Et votre mobilisation !!!**

Solidairement, pour que vos compétences et votre expérience soient reconnues et pour des conditions de travail favorisant l'attraction et la rétention du personnel dans le réseau de la santé et des services sociaux,

**NOUS d'une seule voix,  
ON LÂCHE PAS !!**

## **L'Équipe APTS Estrie**



Pour avoir des informations en temps réel en lien avec les négociations, cliquez sur les liens suivants :



<https://www.frontcommun.org/negociation-2023/>

<https://aptsq.com/negociations-nationales-2023/>

## ANNEXE 1

### Sites de piquetage officiels de l'APTS-Estrie

Sites et adresses des sites de piquetage officiels	Ports d'attache qui doivent se déplacer vers le site de piquetage	Distance en KM
<b>RLS DE SHERBROOKE</b>		
<b>CLSC King Est 1200 rue King Est, Sherbrooke (8h30 à 16h00)</b>	Clinique familiale du Sommet, 1280 rue King Est, Sherbrooke	0,24
	Maison des aînés, MDAMA, 2020 rue André-Breton, Sherbrooke	2
	Local de quartier, 785 rue des Pivoines, Sherbrooke	1,4
	Santé au travail, 840 rue Papineau, Sherbrooke	1,1
	GMF Fleurimont, 2340 rue King Est, Sherbrooke	2,1
<b>CLSC Camirand (95) 95 rue Camirand, Sherbrooke (8h30 à 16h00)</b>	CHSLD Youville, 1036 rue Belvédère Sud, Sherbrooke	1
	Centre administratif Olivier, 295 rue Olivier, Sherbrooke	0,55
	CLSC King Ouest, 356 rue King Ouest, Sherbrooke	0,16
	CLSC Camirand (50), 50 rue Camirand, Sherbrooke	0
	CLSC-Ctr Services belvédère, 1095 rue Belvédère, Sherbrooke	1
	Local de quartier, 1945 rue des Grands-Monts, Sherbrooke	2,5
	Foyer de groupe Kelly, 1275 rue Daniel, Sherbrooke	2
	Ressource l'Envolée, 355 rue Thibault, Sherbrooke	3,3
<b>Hôpital Fleurimont 3001 12e Avenue Nord, Sherbrooke (8h00 à 16h00)</b>	N/A	N/A
<b>Hôpital et centre d'hébergement Argyll 375 rue Argyll, Sherbrooke (8h30 à 16h00)</b>	RAC le Virage, 1564 rue Prospect, Sherbrooke	0,85
	RAC l'Entracte, 1600 rue Garant, Sherbrooke	0,85
	RAC l'Envol, 1610 rue Garant, Sherbrooke	0,85
	Atelier et centre d'activités de jour Sherbrooke – Prospect, 1621 rue Prospect, Sherbrooke	0,75
	RAC l'Arrêt-Source, 397 rue de la Châteauguay, Sherbrooke	1
	Villa Marie-Claire, 470 rue Victoria, Sherbrooke	1
	Canadian Tire, 4100 Bld Josaphat-Rancourt, Sherbrooke	6
	Résidence Haut-Bois, 861 rue du Haut-Bois Sud, Sherbrooke	8,9
	Arkel Inc, 2520 rue Roy, Sherbrooke	3,8
	Provigo Le Marché (Sherbrooke), 55 boulevard Jacques-Cartier S, Sherbrooke	1,6
	RAC Liseux, 1341 rue de Lisieux, Sherbrooke	4,5
	GMF Plateau Marquette, 15 Rue J.-A.-Bombardier, Sherbrooke	4,5
	GMF Jacques-Cartier, 1815 Rue King Ouest, Sherbrooke	1,2
	GMF des Cantons, 1474 rue King Ouest, Sherbrooke	0,8
	Clinique Médicale Belvédère, 2235 Rue Galt O, Sherbrooke	3,2
Le Centre Jean-Patrice- Chiasson, 1930 rue King Ouest, Sherbrooke	1,5	

Sites et adresses des sites de piquetage officiels	Ports d'attache qui doivent se déplacer vers le site de piquetage	Distance en KM
<b>RLS DE SHERBROOKE (suite)</b>		
<b>Hôtel-Dieu de Sherbrooke 580 rue Bowen Sud, Sherbrooke (8h30 à 16h00)</b>	Centre de jour Queen, 36 rue Queen, Sherbrooke	6,5
	Centre administratif Murray, 500 rue Murray, Sherbrooke	0,4
	GMF de la rivière, 360 rue Galt Est, Sherbrooke	0,6
	CHSLD temporaire Bowen, 605 rue Bowen, Sherbrooke	0,1
	CHSLD ST-Vincent CRE, 300 rue King Est, Sherbrooke	1,7
	Cégep de Sherbrooke, 475, rue du Cégep, Sherbrooke	1,8
<b>Val-du-Lac 8475 chemin Blanchette, Sherbrooke (8h30 à 16h30)</b>	N/A	N/A
<b>CJE Dufferin, 340 rue Dufferin, Sherbrooke (8h30 à 16h00)</b>	Centre administratif Queen-Victoria, 594 Boulevard Queen-Victoria, Sherbrooke	1
	Centre d'hébergement Saint-Joseph, 611 boulevard Queen-Victoria Nord, Sherbrooke	0,87
<b>RLS DE COATICOOK</b>		
<b>Centre de santé et de services sociaux de la MCR-de- Coaticook 138, rue Jeanne-Mance, Coaticook (8h30 à 16h00)</b>	Clinique Médicale de Coaticook, 18 rue du Manège, Coaticook	0,9
	Plateau Coaticook, 271 rue St-Jacques, Coaticook	2
	Édifice Jeanne-Mance, 163 rue Jeanne-Mance, Coaticook	0
<b>RLS DU HAUT SAINT-FRANÇOIS</b>		
<b>CLSC de Cookshire, 700, rue Craig Nord, Cookshire-Eaton (8h30 à 16h00)</b>	GMF du Haut-Saint-François, Centre de santé Cookshire, 160 rue Pope, Cookshire	2
	CLSC d'East-Angus, 149, rue Kennedy, East Angus	10,1
	Centre multiservices de santé et de services sociaux d'East Angus, 110, rue Lafontaine, East Angus	10
<b>RLS DE LA HAUTE YAMASKA</b>		
<b>Hôpital de Granby 205, boulevard Leclerc Ouest, Granby (8h30 à 16h00)</b>	CLSC Robinson-Sud, 90, rue Robinson-Sud, Granby	2,1
	CLSC Notre-Dame, 363, rue Notre-Dame, Granby	1,7
	Centre de réadaptation en déficience physique (CMR), 10 rue St-Hubert, Granby	0,5
	Centre Saint-Jacques, 155-161, rue Saint-Jacques, Granby	1,8
	Centre réadaptation et dépendance (Le Virage), 33 rue Dufferin, Granby	0,9
	Centre d'hébergement Vittie-Desjardins, 66, rue Dufferin, Granby	1,5
	Clinique de médecine familiale de Granby, 48 Rue Denison Est, Granby	2,2
	Sûreté municipale de Granby, 125 rue Simonds Sud, Granby	2,6
	Centre jeunesse de l'Estrie, 30 rue St-Antoine Sud, Granby	1,3
	Centre d'hébergement Marie-Berthe-Couture, 230, rue Davignon, Granby	0,25

Sites et adresses des sites de piquetage officiels	Ports d'attache qui doivent se déplacer vers le site de piquetage	Distance en KM
<b>RLS DE LA HAUTE YAMASKA (suite)</b>		
<b>Hôpital de Granby (suite) 205, boulevard Leclerc Ouest, Granby (8h30 à 16h00)</b>	CHSLD Leclerc, 250 rue Dérageon, Granby	0,4
	Centre multi services CRDI Granby, 290 rue St-Hubert	0,8
	Centre d'hébergement Villa-Bonheur, 71 rue Court, Granby	1,4
	Centre médical du Parc, 84 rue court, Granby	1,2
	CLSC de Saint-Joseph, 261, rue Laurier, Granby	0,45
	Centre Providence, 279, rue de la Providence, Granby	0,8
	CLSC Yvan-Duquette, 294, rue Dérageon, Granby	0,3
	RAC Trépanier, 369 rue Trépanier, Granby	3,9
	RAC Lansdowne, 120 rue Lansdowne, Granby	1,3
	GMF Robinson, 4 Rue Robinson N, Granby	1,8
	RAC Robert, 117 Boul Robert, Granby	3,9
	GMF Clinique Centrale, 135 Rue Saint-Antoine N, Granby	0,8
	Atelier CRDI de Granby, 290 rue St-Hubert, Granby	0,8
	GMF Polyclinique Cartier, 215 Boul Montcalm, Granby	0,4
<b>RLS VAL SAINT-FRANÇOIS</b>		
<b>CLSC-Urgence mineure-Centre d'hébergement de Windsor, 23 rue Ambroise-Dearden, Windsor (9h00 à 16h00)</b>	Atelier du Val-Saint-François, 5 rue des Sources, Windsor	1
	Centre d'activités de jour du Val-St-François, 56 rue Saint-Georges, Windsor	0,2
	CSSS Val St-François (CJE), 79 rue Allen Windsor	0,9
<b>CLSC de Richmond, 110 rue Barlow, Richmond (9h00 à 12h00)</b>	Centre d'hébergement de Richmond, 980 rue McGauran, Richmond	1,3
<b>RLS DU GRANIT</b>		
<b>Centre de santé et de services sociaux du Granit 3569 rue Laval, Lac-Mégantic (9h00 à 15h30)</b>	Centre hébergement Mégantic, 3675 rue du Foyer, Lac-Mégantic	3,5
	3700 rue Laval, Lac-Mégantic	0,23
	5527 rue Frontenac, Lac-Mégantic	2,5
	GMF du Granit, 6248 rue Salaberry, Lac-Mégantic	2,9
	Atelier et centre d'activités de jour du Granit (CJE), 6435 rue Notre-Dame, Lac-Mégantic	3,3
<b>RLS DES SOURCES</b>		
<b>Hôpital, CLSC et centre d'hébergement d'Asbestos 475 3e Avenue, Val-des-Sources (8h30 à 16h00)</b>	Atelier et centre d'activités de jour d'Asbestos, 200 rue Letendre, Val-des-Sources	4,6
	CJE Asbestos, 603 boulevard Simoneau, Val-des-Sources	0,95

Sites et adresses des sites de piquetage officiels	Ports d'attache qui doivent se déplacer vers le site de piquetage	Distance en KM
<b>RLS DE MEMPHRÉMAGOG</b>		
<b>Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog</b> 50 rue Saint-Patrice Est, Magog (8h30 à 16h00)	Provigo Le Marché (Magog), 1350 rue Sherbrooke, Magog	1,5
	Centre d'activités de jour de Magog, 1525 rue Principale Est, Magog	2
	Dollard King Magog, 1700 rue Sherbrooke, Magog	2
	GMF du Lac, 2377 Rue Principale O, Magog,	3,7
	Centre jeunesse famille Magog, 2377-A rue Principale Ouest, Magog	3,4
	Maison des aînés Magog, 15 chemin Southière, Magog	3,5
	Régie de Police Memphrémagog, 61 Chemin Southière, Magog	3,2
<b>RLS DE LA POMMERAIE</b>		
<b>CLSC de Farnham</b> 660 rue Saint-Paul, Farnham (8h30 à 13h00)	Centre d'hébergement de Farnham, 800 rue Saint-Paul, Farnham	0,29
	Services externes Brigham, 278 rue des érables, Brigham	12
	RAC des Cèdres, 124 rue des Cèdres, Brigham	12
<b>Hôpital Brome-Missisquoi- Perkins</b> 950 rue Principale, Cowansville (8h30 à 16h00)	CLSC de Cowansville-Larouche (Maison Saint-Louis), 133 rue Larouche, Cowansville	0,8
	Unité de médecine familiale La Pommeraie, 1599 rue du Sud, Cowansville	4,5
	Centre d'hébergement de Cowansville, 200 rue Principale, Cowansville	2,3
	Centre médical de Cowansville, 370 rue de la Rivière, Cowansville	3,8
	CLSC de Cowansville Sud, 397 rue de la Rivière, Cowansville)	4,1
	Clinique de médecine familiale de Cowansville, 499 rue du Sud, Cowansville	3,1
	Edifice Chelsea (CJE), 911 rue Principale, bureau 200, Cowansville	0,17
	Poste de police SQ Brome Missisquoi, 2733 rue Principale, Dunham (ancienne adresse)	8,1
	Foyer de groupe rue Bell, 443 rue Bell, Cowansville	4,7
	Centre d'Activité CRDI Cowansville, 157-159 rue des textiles, Cowansville	3,9

**\*\*\* Les heures de présence sur les différents sites pourraient être sujettes à changement. Si votre site de piquetage est fermé lors de votre temps de grève, vous pouvez vous joindre à un autre groupe du Front commun ou graver à l'endroit de votre choix en autant que ce soit en dehors de votre département.**

**Pour un visuel interactif des sites de piquetage sur l'ensemble du territoire, nous vous partageons une carte contenant les différents sites de piquetage de l'APTS partout au Québec :**

[https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1c1NvmP4KVn6UpkA9gWgW8JrDX\\_KtD-Y&ll=49.99082043839578%2C-68.04945294019151&z=6](https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1c1NvmP4KVn6UpkA9gWgW8JrDX_KtD-Y&ll=49.99082043839578%2C-68.04945294019151&z=6)

